

QUESTION DE PERFORMANCE



Entreprendre, les bons conseils pour faire les bons choix

Vous démarrez une nouvelle activité et souhaitez optimiser vos coûts sans y consacrer trop de temps ? Avec l'offre Bienvenue, EDF Entreprises vous propose de vous aider à choisir le contrat le mieux adapté à votre situation. Gain de temps et économies d'énergie à la clé !

À vos côtés pour bien démarrer

Vous lancez une nouvelle activité ou reprenez une activité existante sur un nouveau site. Déterminer vos futurs besoins en énergie et donc choisir le contrat le mieux adapté pour optimiser vos coûts est loin d'être toujours aisé. Pour vous aider à faire le bon choix, EDF Entreprises vous propose l'offre Bienvenue. Ses avantages ? Vous offrir notre expertise pour déterminer la puissance initiale la mieux adaptée à votre activité.

Des solutions sur-mesure

L'offre Bienvenue s'ajuste à vos attentes et votre activité. Pour commencer, un conseiller analyse vos usages et évalue la puissance optimale adaptée à votre situation. Si vous désirez aller plus loin et comprendre plus précisément l'impact de votre activité sur vos consommations, bénéficiez d'un enregistreur

pendant 21 jours qui, à la minute près, enregistre votre consommation d'électricité. Au terme de cette période, les données récoltées seront analysées et commentées par votre expert EDF Entreprises dans un rapport détaillé. Vous pourrez ainsi mieux comprendre le lien entre votre activité et vos consommations d'énergie et déceler des pistes potentielles d'économies. Selon la complexité de votre projet, ou si vous voulez optimiser votre performance énergétique dès le démarrage de votre activité, profitez de la visite d'un expert technique d'EDF Entreprises. Outre l'enregistrement de vos consommations d'énergie pendant 21 jours, son analyse sur site lui permet d'évaluer encore plus finement vos besoins et ainsi vous apporter dans son rapport, des préconisations en matière de maîtrise de votre demande en énergie : des économies dans la durée !

Quels que soient votre activité et vos besoins, les différentes versions de l'offre Bienvenue vous donnent toutes les clés pour bien démarrer, comprendre vos usages et optimiser vos modes de consommations.

Un bilan au bout d'un an

À la fin de votre première année d'activité, EDF Entreprises dresse un état des lieux de vos consommations. Vous disposez donc, dans le cadre de ce bilan, de données concrètes pour ajuster votre contrat en fonction de vos consommations réelles. L'offre Bienvenue c'est l'assurance d'un contrat adapté tant pour démarrer votre activité que pour maîtriser vos coûts dans la durée !

→ [Découvrir l'offre](#)

HISTOIRES D'ENTREPRENEURS



Benoît Rocher, directeur de production, MR cartonnage numérique

« Lorsque mon associé et moi avons créé l'entreprise il y a 4 ans, nous avions un petit local de 200 m² et une puissance électrique installée de 42 kVA. Nous avons grandi, acheté de nouvelles machines et déménagé. Lorsque nous sommes arrivés dans les nouveaux locaux, nous savions que les machines étaient très consommatrices mais concentrés par la production et l'installation, nous n'avons pas anticipé le problème. Avec une puissance de 42 kVA, nous pouvions consommer jusqu'à 80 kVA sans disjoncter mais avec un prix moyen du kWh nettement plus élevé. Nous avons donc sollicité EDF Entreprises qui a fait un bilan des puissances installées sur le site, et intégré nos futurs besoins afin d'adapter l'installation électrique à une puissance de 204 kVA. »

→ [Lire la suite](#)

VOS E-SERVICES

**Pratique !
Souscrivez vos
contrats d'électricité
et de gaz naturel⁽¹⁾
sur edfentreprises.fr**

Vous créez votre entreprise ou un nouveau site et vous souhaitez être alimenté rapidement en électricité et en gaz naturel ?

Vous pouvez souscrire vos contrats d'électricité et/ou de gaz naturel, en ligne et en quelques clics, sur edfentreprises.fr, ou directement sur l'application Smartphone⁽²⁾ EDF Entreprises.

→ télécharger l'application EDF Entreprises

→ Souscrire un contrat d'électricité

→ Souscrire un contrat de gaz naturel

(1) Uniquement pour les contrats d'électricité < 240 kVA et les contrats de gaz naturel < 5GWh

(2) Uniquement pour les contrats d'électricité

LE CHIFFRE

50 %

c'est la part représentée par le chauffage dans les dépenses en énergie des bâtiments anciens qui abritent des bureaux.

La réglementation environnementale était moins exigeante en matière d'isolation il y a 10 ou 20 ans, ce pourcentage peut donc être supérieur dans les bâtiments les plus anciens ne bénéficiant pas d'une isolation performante. Bon à savoir ! Une bonne isolation permet des économies d'énergie pouvant aller jusqu'à réduire de moitié votre facture d'énergie.

Source : ADEME

→ En savoir plus

SOLUTIONS

Service Auto-relevé, pour une facturation au plus juste

Gratuit, ce service vous permet d'être facturé sur la base de vos consommations réelles. Il vous suffit, 4 fois par an sur votre espace client du site entreprises.fr, de communiquer vos index de consommation. Vos factures sont ensuite établies en fonction des relevés que vous avez transmis et non plus d'après notre estimation.

Au plan pratique, vous pouvez également créer une alerte mail pour ne pas oublier de nous transmettre vos index 10 jours avant la date d'émission de votre facture et

ce jusqu'à la veille. Enfin, toujours sur votre espace en ligne, vous pouvez consulter les dates de vos prochaines factures.

Pour en savoir plus sur le service Auto-relevé et y souscrire, rendez-vous dans votre espace client, connectez-vous à la rubrique « gérer les sites » et cliquez sur « facturation sur consommation réelle ».

* Le service Auto-relevé est proposé uniquement pour les contrats d'électricité ≤ 36kVA.

→ En savoir plus et souscrire au service Auto-relevé

LE PLUS

Comprendre vos factures d'électricité !

Depuis le 1^{er} août 2013, les nouveaux barèmes des tarifs réglementés de l'électricité sont entrés en vigueur. Décidées par les pouvoirs publics, ces évolutions tarifaires visent à mieux refléter les différentes composantes des coûts de l'électricité. Votre facture est établie sur deux items : votre abonnement, dont le montant dépend de la puissance que vous avez souscrite, et votre consommation d'énergie, facturée suivant le nombre de kilowattheures. Ce que vous payez couvre ainsi les coûts nécessaires à la production, au transport et à la distribution de l'électricité jusqu'à votre entreprise. À ces montants s'ajoutent les taxes CSPE⁽¹⁾, CTA⁽²⁾ et TCFE⁽³⁾. Par exemple, la facture annuelle hors TVA d'un Tarif Bleu non résidentiel type⁽⁴⁾

est constituée à 79 % des coûts de fourniture d'énergie et d'acheminements et à 21 % de diverses taxes (CTA, CSPE, TCFE*). Pour vous aider à mesurer l'impact de ces évolutions tarifaires sur vos factures, EDF Entreprises met à votre disposition un outil de simulation en ligne. N'hésitez pas à l'utiliser !

(1) CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement ;
(2) CSPE : Contribution au service public de l'électricité ;
(3) TCFE : Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité.
(4) qui consomme 9.7 MWh/an avec une facture de 1243 €HTVA/an. Valeurs moyennes au 01/08/2013
Source interne EDF

→ En savoir plus

→ Découvrir l'outil de simulation tarifaire

MATÉRIEL PERFORMANT

Isolation, la clé de votre performance énergétique



La déperdition de chaleur dans les bâtiments constitue la première cause de dépenses d'énergie inutiles. Mettre en place une isolation performante peut vous aider à réduire significativement votre facture d'énergie. Pour obtenir la performance optimale, il est recommandé d'isoler entièrement votre bâtiment : murs, combles, toitures, sols et plancher et améliorer la performance des parois vitrées. Dans tous les cas, vous devez vous

assurer que la ventilation de vos locaux est adaptée à la nouvelle configuration d'isolation, car plus hermétique, votre immeuble doit aussi pouvoir « respirer ». EDF Entreprises est à vos côtés pour vous informer sur les différentes techniques d'isolation et leurs avantages, en effet ces travaux donnent droit à un accompagnement financier au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie*

* Sous réserve de la réglementation en vigueur

→ En savoir plus

Pour plus d'informations, connectez-vous sur edfentreprises.fr

Votre énergie : trimestriel édité par EDF Entreprises - Directeur de la publication : Marc Benayoun - Rédacteur en chef : Elodie Lemoine - Membres du comité éditorial : Fanny Burtin, Isabelle Faurere-Louart, Christine Diehl, Dominique Glachant, Sylvain Jaskierowick, Odile Le Cann, Christelle Collenot, Dominique Manzoni, Isabelle Revault-d'Allonnes, Francis Ripoll, Christelle Vives - Ont participé à ce numéro : Maurice Certner, Addele Hafid, Agnès Monsaingeon, Annick Renault, Guy Roussel, Saad Sabeg - Crédits photos : © EDF, agence TOMA, MARTIN Patrick A. - Conception : Humancom.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75832 Paris cedex 08 - France
Capital de 930 004 234 euros - 552 081 317 R.C.S Paris

www.edf.fr

EDF Direction Commerce

Tour EDF
20, place de La Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2012 de l'électricité :
80,4 % nucléaire, 12,5 % renouvelables (dont 7,8 % hydraulique), 3,1 % charbon, 2,4 % gaz, 1,2 % fioul, 0,4 % autres.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !